

No de résolution
ou annotation

**Séance
ordinaire
13 février 2018**

18-02-11

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Séance ordinaire du 13 février 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 13 février 2018 à 20 h 03 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras, Gilbert Séguin et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand est présent.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Le directeur général fait la lecture de la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Jinny Brunelle

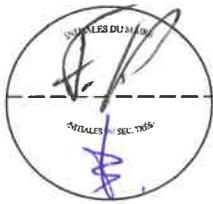
QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 janvier 2018
5. Résolution d'appui à la CPTAQ pour 122, chemin Saint-Guillaume
6. Résolution d'appui à la CPTAQ pour 379, chemin Saint-Henri
7. Résolution d'appui à la CPTAQ pour 1132, chemin Saint-Guillaume
8. Adoption du règlement no 195 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires
9. Avis de motion et projet de règlement no 196 relatif aux poulaillers urbains dans le périmètre villageois
10. Demande de plants d'arbres de reboisement auprès du mandataire du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
11. Intervention à titre préventif sur certains cours d'eau
12. Formation « Pompier 1 »
13. Infotech – Achat d'une nouvelle banque d'heures
14. Autorisation pour verser les allocations de départ aux élus ayant cessés d'être membres du conseil en 2017 (article 30.1 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*)
15. Correspondance
16. Questions de l'assistance
17. Levée ou ajournement de la séance

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

18-02-12

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

D'ACCEPTER les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2018-02-13 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 128 902,68 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires de Desjardins de 51 042,73 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 26 650,86 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 5 737,65 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 212 333,92 \$.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 JANVIER 2018

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl Verreault

18-02-13

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2018 soit adopté tel qu'inscrit au livre des procès-verbaux.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RÉSOLUTION D'APPUI À LA CPTAQ POUR LE 122, CHEMIN SAINT-GUILLAUME

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'autorisation est conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'autorisation n'a pas d'effet négatif sur le milieu agricole;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun autre espace approprié disponible sur le territoire de la municipalité et hors du milieu agricole;

EN CONSÉQUENCE,

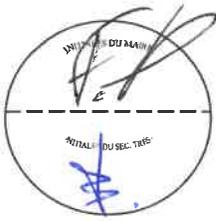
Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

18-02-14

D'APPUYER la demande d'autorisation à la CPTAQ afin d'aliéner une partie de la terre d'une superficie de 10,72 hectares soit, la vente du lot 2643193 afin d'y faire de la culture de foin et luzerne et d'y construire une résidence;

Ont voté POUR: Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

RÉSOLUTION D'APPUI À LA CPTAQ POUR LE 379, CHEMIN SAINT-HENRI

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'autorisation est conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'autorisation n'a pas d'effet négatif sur le milieu agricole;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun autre espace approprié disponible sur le territoire de la municipalité et hors du milieu agricole;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame la conseillère Jacqueline Lavergne

18-02-15

D'APPUYER la demande d'autorisation à la CPTAQ afin d'aliéner une partie de la terre d'une superficie de 21,3 hectares soit, la vente du lot 2397664;

Ont voté POUR: Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RÉSOLUTION D'APPUI À LA CPTAQ POUR LE 1132, CHEMIN SAINT-GUILLAUME

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'autorisation est conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'autorisation n'a pas d'effet négatif sur le milieu agricole car l'usage est exercé dans un bâtiment non agricole existant en zone agricole;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun autre espace approprié disponible sur le territoire de la municipalité et hors du milieu agricole;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl Dupras

18-02-16

D'APPUYER la demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'utilisation autre que l'agriculture par l'ouverture d'une pré maternelle en milieu familial dans le sous-sol de la résidence existante en zone agricole;

Ont voté POUR: Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle

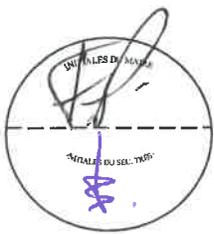
*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 195 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVIS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

18-02-17

D'ADOPTER le règlement no 195 modifiant le règlement numéro 187 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NO 196 RELATIF AUX POULAILLERS URBAINS DANS LE PÉRIMÈTRE VILLAGEOIS

Monsieur le conseiller Gilbert Séguin donne avis de motion que le règlement numéro 196 décrétant l'usage de poulaillers urbains dans le périmètre villageois sera présenté lors d'une séance ultérieure pour adoption et présente par conséquent le projet de règlement à la présente séance.

DEMANDE DE PLANTS D'ARBRES DE REBOISEMENT AUPRÈS DU MANDATAIRE DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

Il est proposé par madame la conseillère Jacqueline Lavergne

D'ADRESSER une demande de plants d'arbres au ministère des Ressources naturelles du Québec, par l'intermédiaire du Club 4H, comme à tous les ans depuis plusieurs années dans le but d'une distribution à la population dans le cadre d'un exercice de sensibilisation lors de la semaine des municipalités et du Mois de l'arbre et des forêts institué par le gouvernement du Québec.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

INTERVENTION À TITRE PRÉVENTIF SUR CERTAINS COURS D'EAU

CONSIDÉRANT la compétence exclusive de la MRC sur les cours d'eau en vertu de l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM);

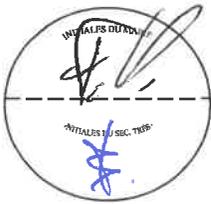
CONSIDÉRANT QUE la Politique relative à la gestion des cours d'eau prévoit que la MRC peut réaliser des actions ou des mesures préventives sur les cours d'eau telles que déglacer les ponceaux et les cours d'eau avant la crue printanière;

CONSIDÉRANT QUE la fonte printanière rapide dans les champs agricoles est en partie responsable des inondations survenues dans Saint-Clet en 2014;

CONSIDÉRANT QUE le déglaçage et le déneigement de la Branche 2A du cours d'eau du Domaine, du cours d'eau Jean-Baptiste-Marleau et ses branches 1, 2 et 3, de la Branche 3 du cours d'eau Rodrigue et des Branches 18, 20 et 21 de la rivière La Raquette aux limites entre Sainte-Marthe et Saint-Clet permettront de réduire la quantité d'eau qui transite vers le sud par la municipalité de Saint-Clet;

CONSIDÉRANT QUE le déglaçage et le déneigement doivent se réaliser avant la fonte des neiges;

18-02-18



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Clet demande de réaliser des travaux de déneigement et déglacage des Branches 18, 20 et 21 de la rivière La Raquette dans de Sainte-Marthe aux fins de réduire les risques d'inondation dans Saint-Clet;

CONSIDÉRANT QUE les coûts seront répartis dans les bassins 2 et 3 par la MRC selon sa politique relative à la gestion des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QU'une entente doit être conclue avec la MRC et la municipalité de Saint-Clet sur la gestion de ces travaux de déglacage et de déneigement qui porte sur les responsabilités respectives des parties et sur la répartition des coûts;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl Verreault

18-02-19

D'AUTORISER le maire et la directrice générale associée à signer une entente avec la MRC et la municipalité de Saint-Clet portant sur les responsabilités de chacun;

AUTORISER la municipalité de Saint-Clet à effectuer le déglacage et le déneigement des Branches 18, 20 et 21 de la rivière La Raquette sur notre territoire.

Ont voté POUR: Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

FORMATION -POMPIER 1-

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

18-02-20

D'AUTORISER le directeur du Service incendie à inscrire deux membres de son service, une fois qu'ils auront complété leur période de probation d'au moins six mois à un an, à la formation « Pompier 1 » afin d'assurer une relève au sein de la brigade;

D'AUTORISER le paiement des frais d'inscription et de toutes les dépenses inhérentes à cette formation, selon l'entente de travail des membres du Service incendie.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin

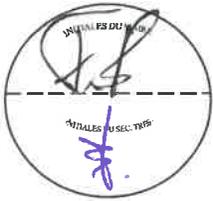
*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

INFOTECH- ACHAT D'UNE NOUVELLE BANQUE D'HEURE

Il est proposé par madame la conseillère Jinny Brunelle

18-02-21

D'AUTORISER l'achat d'une banque d'heures, au nombre de 26 heures, pour un montant total de 1 960 \$, taxes en sus, auprès du fournisseur de système comptable Infotech afin de profiter du support technique approprié aux



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

opérations financières, de suivi et d'émission de permis de la municipalité et ce, à meilleurs coûts;

D'AUTORISER monsieur le maire et/ou monsieur le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité l'addenda au contrat de service d'Infotech, permettant ainsi de réaliser cet achat de services professionnels.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

AUTORISATION POUR VERSER LES INDEMNITÉS DE DÉPART AUX ÉLUS AYANT CESSÉS D'ÊTRE MEMBRES DU CONSEIL EN 2017 (ARTICLE 30.1 DE LA LOI SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX)

ATTENDU QU'au cours de la dernière année, trois élus ont cessé d'être membre du conseil municipal;

ATTENDU QUE les dispositions au chapitre IV (allocation de départ et allocation de transition) et plus précisément l'article 30.1 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* les rend éligibles à une allocation de départ puisqu'ils ont cumulé au moins deux années de service créditées au régime de retraite constitué en vertu de la *Loi sur le régime de retraite des élus municipaux* (chapitre R-9.3);

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marthe n'ayant aucune disposition dans ses règlements à l'effet d'une allocation de départ versée aux élus qui quittent leurs fonctions, le cadre de référence pour le versement d'une telle allocation de départ est la loi précédemment mentionnée;

ATTENDU QUE les élus dont le mandat s'est terminé en 2017 ont été invités à transmettre formellement par écrit à la municipalité leur position à savoir s'ils renoncent ou acceptent l'allocation de départ pouvant leur être octroyée et que tous trois ont confirmé par écrit l'accepter;

EN CONSÉQUENCE,

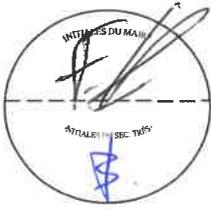
Il est proposé par monsieur le conseiller Carl Dupras

D'AUTORISER l'administration municipale à effectuer les calculs nécessaires à l'établissement du paiement des allocations de départ selon les dispositions de l'article 30.1 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

D'AUTORISER le versement des allocations de départ aux trois élus qui ont cessé d'être membres du conseil municipal en 2017, soit messieurs Alain Sauvé et Eddy Lawlor ainsi que madame Aline Guillotte.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

18-02-22



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire ainsi que monsieur le directeur général résument et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines.

QUESTION DE L'ASSISTANCE

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, monsieur le maire François Pleau met fin à la période de questions.

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 20 h 24,

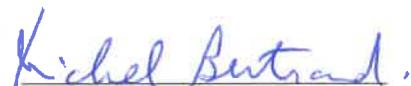
Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

QUE la présente séance soit levée

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

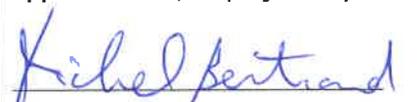

François Pleau
maire


Michel Bertrand
directeur général

18-02-23

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS (Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.


Michel Bertrand
directeur général

